

ATTESTATION DE REUSSITE

Vu la loi 91-22 du 26 février 1991 portant orientation de l'Education Nationale modifiée ;

Vu la loi n°94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des établissements d'enseignement privé ;

Vu la loi n°2005-03 modifiant et complétant les articles 06 et 08 de la loi 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des établissements d'enseignement privé;

Vu le décret 2011-1030 du 25 juillet 2011 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur :

Vu l'autorisation N° 1464 du ME/DES/DFS,

Vu l'attestation N°23 .R.E.D .AT./CAMES/SG/DP délivrée le 19 décembre 2009 faisant acte de reconnaissance du DLT par le CAMES.

Vu le règlement pédagogique de l'école supérieure de technologie et de management de Dakar,

La Direction des Etudes de l'Ecole Supérieure de Technologie et de Management de DAKAR (**E.S.T.M**) atteste que :

M. SAMBOU Houdou Amadou

Né(e) le 05 Septembre 2000 à Aere M'bar (Mauritanie)

a suivi le cycle de **Formation de Licence en Télécommunications -Réseaux**
(Période 2019 - 2022) et satisfait aux épreuves d'aptitude pour l'obtention du Diplôme de **Licence**

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Dakar, le 27 Décembre 2022

Le Directeur des Etudes

Nota : Il n'est délivré qu'une seule attestation.



Felix Campal